

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Lauren GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE :**

M. Philippe LERMINEZ, **Conseiller Municipal**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

53 – 25 mars 2021

**53. Vente de la maison sise 4 Boulevard Léon Cladel à Monsieur BITANE TOUNIA Badr**

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de France domaine en date du 17 février 2021,

**Vu** la proposition d'achat de Monsieur BITANE TOUNIA Badr,

**Vu** le rapport des diagnostics techniques immobiliers avant-vente,

**Considérant** que la maison de type F4, sur 3 niveaux, cadastrée DK 89, d'une surface habitable de 111 m<sup>2</sup>, et que la remise et le jardin, cadastrés DK 901, d'une surface de 23 m<sup>2</sup>, sis 4 boulevard Léon Cladel, représentent un intérêt pour le futur acquéreur,

**Considérant** la vétusté du bâtiment dont la structure est fragile,

**Considérant** que la commune aura une servitude de passage de 4 mètres de large sur 5 mètres de long, sur la parcelle DK 89, le long de la voie ferrée pour accéder à l'arrière de l'espace Prosper Mérimée, délimité par un portail, cadastré DK 919,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la vente de la maison et du jardin, cadastrés section DK n<sup>os</sup> 89 et 901, sis 4 boulevard Léon Cladel, à Monsieur BITANE TOUNIA Badr,

**DIT** que la surface à acquérir par Monsieur BITANE sera de 88 m<sup>2</sup> pour la parcelle DK 89 et de 23 m<sup>2</sup> pour la parcelle DK 901.

**DIT** que la vente aura lieu au prix de dix-huit mille euros (18 000.00 €),

**DIT** que la servitude de passage sera mentionnée dans l'acte de cession à intervenir,

**DIT** que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

**DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

**DIT** que la présente délibération aura une durée de validité de deux ans à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :